Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20260702-2026_07_14-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de Val-Couesnon

Commune de VAL-COUESNON

Délibération 2026-07-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 2 JUILLET 2026
Date de convocation : 25 juin 2026
En exercice : 29 ; présents et représentés : 28

Présents : M. Emmanuel HOUDUS, M. Loeiz RAPINEL, Mme Huguette GARNIER, M. Raymond HALAIS, Mme Solenne ROBINARD, M. Gilles DRONIOU, Mme Marie-Antoinette JUHEL, M. Matthieu JOUVENCE, M. Louis HALAIS, M. Michel VIALLARD, Mme Sabrina MACHARD, M. Laurent GORÉ, Mme Brigitte BARBIER, M. Pascal LAMBERT, M. Dominique BRAULT, Mme Christèle BATTAIS, Mme Emmanuelle SCHULZE-THEBAULT, M. Thibaud de ROHAN CHABOT, Mme Mélanie CLOSSAIS, Mme Caroline OLLIVIER, Mme Cyrine CHARON, M. Jean-Yves GUILLARD, Mme Nadine LUCAS Mme Nathalie PUY, Mme Sophie MONTAUFRAY, M. Cyrille BOUTET.

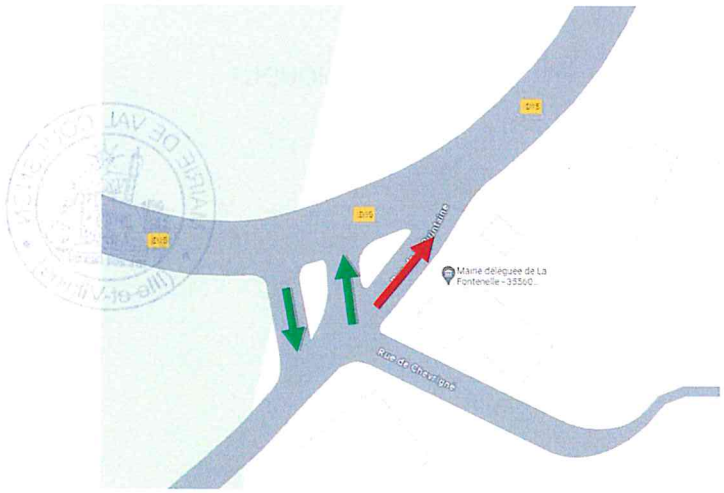
Excusés : Mme Marine CUMINET (pouvoir à M. LAMBERT), M. Thierry LECOCQ, Mme Delphine LEMOINE (pouvoir à Mme LUCAS).

Secrétaire de séance : M. Louis HALAIS

Concours du budget assainissement collectif au budget principal dans le cadre du projet de réfection des abords de la Mairie déléguée de La Fontenelle

Le projet de réaménagement des abords de la Mairie déléguée de La Fontenelle consistait notamment à neutraliser l'un des deux « CEDEZ LE PASSAGE » à l'extrémité de la rue de Chevrigné, en bordure de la route départementale n°15 (RD n°15) ; plus précisément le « CEDEZ LE PASSAGE » situé dans la continuité de la RD n°15 et qu'un certain nombre d'automobilistes prenaient à contresens…

Une réunion préparatoire a mis en évidence un réseau d'assainissement (eaux pluviales) des plus déficients avec une conduite s'arrêtant nette sous la chaussée de la rue de Chevrigné, un dégorgement des eaux pluviales dans le puits, un manque de grilles pour éviter la stagnation en surface, etc.



Etat initial
La flèche rouge correspond à la voie neutralisée.



Etat final

Date d'affichage de la délibération : 3 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20260702-2026_07_14-DE



Etat final

Le montant total des dépenses pour ce projet s'élève à 21 946,80 € HT avec 16 928 € HT correspondant au devis initial et 5 018,80 € HT pour l'enrobé supplémentaire devant la partie arrière de la Mairie déléguée.

Sur les 16 928 € HT, la somme de 4 851,80 € HT concerne directement l'assainissement (sans affectation d'une quote-part liée à la mise en œuvre de l'enrobé).

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** le concours financier du budget assainissement au budget principal à hauteur de 4 851,80 € HT soit 5 822,16 € TTC dans le cadre du projet de réaménagement des abords de la Mairie déléguée de La Fontenelle.

- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié exécutoire,
À Val-Couesnon, le 3 juillet 2026.

Le Maire,
Emmanuel HOUDUS

MAIRIE DE VAL-COUESNON (Ille-et-Vilaine)